



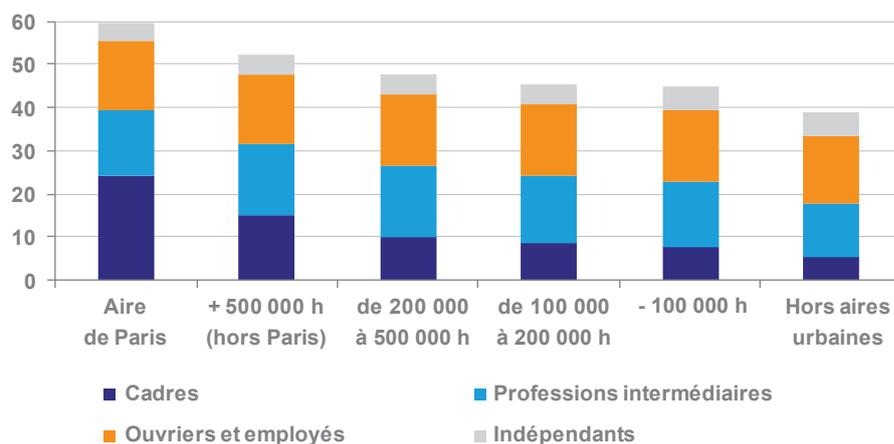
Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale ?

Le début du XXI^e siècle est marqué par un mouvement de concentration de l'emploi dans une douzaine de métropoles françaises. Ce phénomène constitue un tournant par rapport à la seconde moitié du XX^e siècle, où l'expansion de l'emploi salarié avait profité à toutes les villes, petites et grandes. La métropolisation du développement économique est tirée par une tendance à la concentration géographique des emplois de cadres.

L'exercice de prospective sur les métiers en 2022, mené conjointement par France Stratégie et la Dares², conduit à tabler sur la poursuite de ce mouvement. Il n'est pas néfaste en lui-même : les spécialisations métropolitaines qui se sont forgées au fil des ans traduisent la formation de grands pôles de compétences, construits sur la complémentarité des appareils productifs locaux et sources de création de richesses.

Encore faut-il que ce dynamisme économique des métropoles parvienne à irriguer au-delà, à l'intérieur même des territoires. Cela passe par la capacité des zones périphériques à faire réseau avec les métropoles, qu'il s'agisse d'économie productive (orientée vers les marchés extérieurs) ou d'économie résidentielle (destinée à satisfaire les besoins de la population locale). Un mouvement de déconcentration de certains métiers ou activités dans des aires urbaines de taille plus réduite contribuerait à ce rééquilibrage.

Les métiers à fort potentiel de créations d'emplois (en pourcentage)



Note : sont retenus les métiers pour lesquels le taux de création d'emplois entre 2012 et 2022 est supérieur à la moyenne générale dans le scénario central.

Lecture : dans l'aire urbaine de Paris, les métiers à fort potentiel de créations d'emplois représentent 60 % de l'emploi total. Dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, ils représentent 45 % de l'emploi total.

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensement de population au lieu de travail de 2011 ; France Stratégie et Dares (2015), *Les métiers en 2022*

1. Chargé de mission à France Stratégie au moment de la rédaction de cette note, Frédéric Lainé travaille aujourd'hui à la Direction statistiques, études et évaluation de Pôle Emploi.

2. France Stratégie et Dares (2015), *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

Frédéric Lainé

Département
Travail-Emploi-Compétences¹

La *Note d'analyse* est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

ENCADRÉ 1 - SOURCES ET MÉTHODE

Sources

L'emploi au lieu de travail – soit les emplois compris dans une zone, quel que soit le lieu de résidence des salariés – est issu des données du recensement. Les données sur longue période (1968-2013) concernent les personnes âgées de 25 à 54 ans. Cette restriction permet de viser une tranche de population avec un taux d'emploi élevé et ayant peu varié au fil du temps, malgré la montée en puissance de l'activité des femmes. Les analyses de l'emploi par métiers sont issues d'une exploitation des recensements de 2006 et 2011. Enfin, l'enquête Conditions de travail 2013 de la Dares a été mobilisée pour mesurer la proportion de personnes ayant des tâches répétitives dans chaque métier au plan national.

Les métiers et les regroupements de métiers

Les métiers sont analysés avec la nomenclature des familles professionnelles (FAP) mise au point par la Dares. Le détail en 87 familles a été mobilisé, mais un regroupement ad hoc de familles professionnelles a été réalisé pour mettre en évidence la spécialisation des métropoles.

Le zonage en aires urbaines

Le zonage en aires urbaines de 2010, établi par l'Insee, permet, en s'appuyant sur les emplois localisés dans les pôles urbains et les migrations domicile-travail, d'apprécier l'influence des villes. Ces aires comprennent un pôle urbain (regroupement de communes sur la base de la continuité du bâti) et, dans la quasi-totalité des cas, une couronne périurbaine (territoires dont plus de 40 % des actifs travaillent dans les pôles). Certaines communes, liées à plusieurs pôles par des navettes quotidiennes, sont qualifiées de multipolarisées. Les autres communes sont qualifiées d'isolées, hors influence des villes. On a distingué plusieurs ensembles : l'aire urbaine de Paris, les autres aires urbaines de plus de 500 000 habitants, les aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants, les aires de 100 000 à 200 000 habitants, les aires de moins de 100 000 habitants (mais comptant un nombre d'emplois supérieur à 10 000 dans leur pôle urbain) et, au-delà, les « moyennes aires », les « petites aires » (avec moins de 10 000 emplois dans leur pôle), les communes isolées et les communes multipolarisées³.

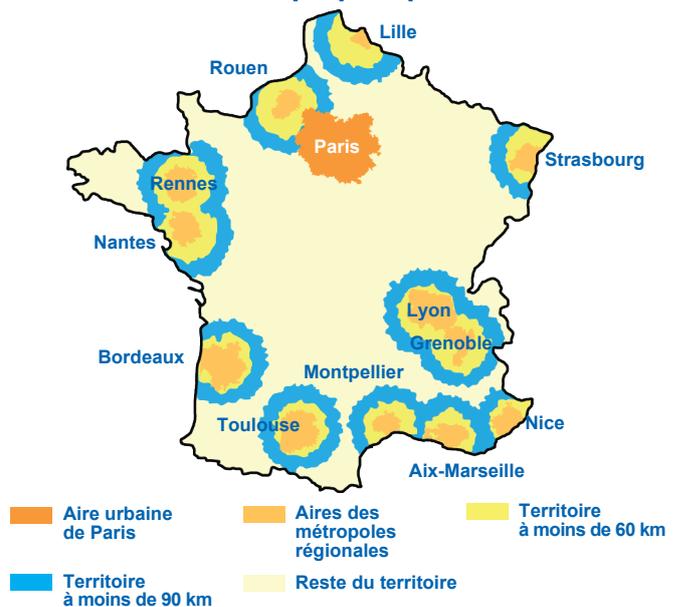
Parmi les aires urbaines de province de plus de 500 000 habitants, douze métropoles régionales sont identifiées ici et font l'objet d'une analyse approfondie. Ce sont Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse (en sus

de ces métropoles, la province compte quatre autres aires urbaines de plus de 500 000 habitants : Douai-Lens, Saint-Étienne, Avignon et Toulon). Soulignons que le terme de métropole utilisé dans cette note recouvre des territoires qui vont bien au-delà des métropoles au sens administratif.

Les territoires environnant les métropoles régionales

Deux seuils de distance ont été fixés pour définir des territoires environnant les métropoles régionales. Un seuil à 60 km de la commune centre de l'aire urbaine et un seuil à 90 km.

Carte 1 – Les territoires périphériques à 60 km et 90 km



Effet de structure et effet résiduel ou « local »

La différence d'évolution entre l'emploi au niveau local et au niveau national peut être scindée en une composante structurelle et une composante résiduelle. L'effet structurel est celui induit par la structure initiale de l'emploi au niveau local (poids important de métiers dynamiques, comme la plupart des métiers de cadres, ou au contraire poids prépondérant de métiers accusant des pertes d'emploi, comme les ouvriers de l'industrie). L'effet résiduel est un effet additionnel, calculé par différence entre l'évolution de l'emploi effectivement mesurée et l'effet de structure : il traduit le fait que, à métier donné, la dynamique locale peut différer de l'évolution moyenne nationale. Il faut toutefois être prudent car cet effet résiduel – souvent appelé « effet local » – peut masquer d'autres effets structurels non pris en compte (la structure du tissu productif selon l'importance des groupes ou des PME, par exemple). Il existe d'autres techniques d'analyse des effets structurels et résiduels qui font appel à des méthodes économétriques.

3. Voir Brutel C. et Levy D. (2011), « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : 95 % de la population vit sous l'influence des villes », Insee Première, n° 1374, octobre.



INTRODUCTION

Plusieurs travaux ont mis en évidence le dynamisme récent des grandes métropoles françaises⁴. Comment ce mouvement s'inscrit-il dans une perspective de plus long terme ? Les territoires environnants profitent-ils de la croissance de ces métropoles, et sur quelles fonctions économiques ? Au regard des évolutions d'emploi projetées par métiers, cette « métropolisation » va-t-elle se poursuivre à moyen terme ? Cette note cherche à apporter des éléments de réponse quantifiés à ces questions⁵.

LA CONCENTRATION DES EMPLOIS DANS LES MÉTROPOLES

Un mouvement récent et inédit

Sur la période 2006-2013, les créations d'emploi se concentrent sur les aires urbaines de plus de 500 000 habitants : ainsi définies, les métropoles françaises rassemblent près de 46 % des emplois⁶, dont 22 % pour la seule aire urbaine de Paris et 24 % pour celles de province⁷. Globalement, les villes moyennes, les petites villes et les communes isolées – en dehors de l'influence des pôles urbains – subissent quant à elles des pertes sur la même période (voir tableau 1 et encadré 1 pour la définition du zonage).

Ce mouvement est inédit si on considère les évolutions d'emploi depuis 1968. Globalement, jusqu'en 1999, la croissance de l'emploi s'est diffusée sur l'ensemble du pays. Les territoires à la traîne se situaient aux extrêmes de la distribution. Les communes isolées, en milieu rural, pâtissaient des pertes d'emploi dans l'agriculture, tandis que la métropole parisienne, à l'évolution heurtée, était affectée d'un « effet local » négatif : à qualification ou secteur donnés, le nombre d'emplois y évoluait de manière moins favorable que dans le reste du pays⁸.

Les choses changent à partir de 1999. Les territoires se différencient de plus en plus : entre 2006 et 2013, les écarts prennent de l'ampleur avec le décrochage des aires urbaines de moins de 200 000 habitants. La crise de 2008 semble avoir amplifié une tendance amorcée auparavant.

Des effets impulsés par la concentration des cadres sur les grandes aires urbaines

Ce processus de « métropolisation » s'appuie principalement sur une concentration des emplois de cadres dans les métropoles de province. La croissance des emplois de cadres âgés de 25 à 54 ans y était déjà supérieure à celle de l'ensemble de la France mais l'écart s'est nettement accentué après 1999. Dans l'aire urbaine de Paris, la

Tableau 1 – Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2013
Aire urbaine de Paris	3,0	0,7	1,7	0,5	0,4	0,1
Aires urbaines de plus de 500 000 habitants	3,0	1,5	1,7	1,3	1,1	0,4
Aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants	3,1	1,8	1,3	1,3	0,5	-0,3
Aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants	2,9	1,6	1,0	1,1	0,3	-0,5
Aires urbaines de moins de 100 000 habitants	2,8	1,8	1,4	1,3	0,5	-0,6
Moyennes aires	2,4	1,5	1,2	1,3	0,4	-0,8
Petites aires	2,6	1,4	1,0	1,2	0,4	-0,8
Communes isolées	0,0	-0,1	0,0	1,0	-0,1	-0,8
Ensemble de la France	2,5	1,2	1,3	1,1	0,6	-0,2

Champ : effectifs en emploi au lieu de travail, parmi les personnes de 25 à 54 ans, France métropolitaine.

Lecture : apparaissent en orange et en bleu les évolutions se démarquant de la moyenne générale de plus de 0,1 point. Les communes multipolarisées (liées à plusieurs pôles urbains) ne sont pas mentionnées, leur positionnement périurbain leur conférant des évolutions atypiques. Les communes isolées sont des communes qui sont en dehors de l'influence des pôles urbains.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensements de population au lieu de travail

4. Voir par exemple Borzic M. et Le Jeannic T. (2014), « En matière d'emploi, les métropoles ont davantage résisté à la crise », *Insee Première*, n° 1503, juin ; Davezies L. et Pech T. (2014), « La nouvelle question territoriale », *Note de Terra Nova*, n° 1/30, septembre ; Davezies L. et Estèbe P. (2014), *Les nouveaux territoires de la croissance : vers un retournement historique de la géographie économique ?*, Rapport d'étude pour le compte de l'Institut Caisse des dépôts pour la recherche et du PUCA, novembre.

5. Voir Lajudie B. (2014), « Réforme régionale : un enjeu pour la croissance ? », *La Note d'analyse*, France Stratégie, juillet, et les séminaires organisés par France Stratégie sur la diffusion de la croissance dans le cadre du club de prospective territoriale.

6. Données du recensement de population de 2011 au lieu de travail.

7. L'aire urbaine va bien au-delà de la métropole au sens administratif du terme. Par exemple, l'aire urbaine de Toulouse s'étend jusqu'à 58 kilomètres du centre de Toulouse et comprend presque tout le département de la Haute-Garonne.

8. Voir par exemple Carré D. (2006), « Les performances paradoxales de l'économie de l'Île-de-France : essai d'interprétation », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 4, octobre ; Carré D. et Levratto N. (2013), *Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires. Les déterminants de la croissance*, Étude de l'AdCF, juin.

Tableau 2 – Croissance annuelle du nombre de cadres (25-54 ans), de 1968 à 2013 (en pourcentage)

	1968-1999	1999-2006	2006-2013
Aire urbaine de Paris	3,9	2,9	1,4
Aires urbaines de plus de 500 000 habitants	4,3	3,7	2,3
Aires urbaines de 200 000 à 500 000 habitants	4,0	2,5	1,2
Aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants	3,9	2,2	0,8
Aires urbaines de moins de 100 000 habitants	3,8	2,0	0,4
Moyennes aires	3,7	2,1	0,2
Petites aires	3,6	2,4	0,5
Communes isolées	3,6	1,9	1,2
Ensemble de la France	4,0	2,9	1,4

Lecture : apparaissent en orange et bleu les évolutions se démarquant de la moyenne générale de plus de 0,1 point.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensements de population au lieu de travail

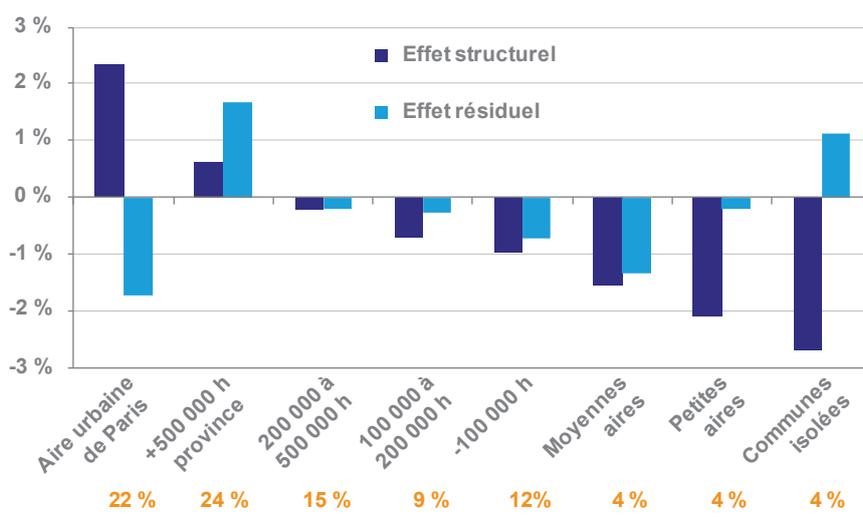
progression est restée proche de la moyenne nationale, mais cela correspond à une augmentation absolue très importante (tableau 2). Les autres espaces bénéficient moins de l'essor des cadres, avec un décrochage particulièrement net sur les années récentes dans les aires urbaines de 100 000 à 500 000 habitants⁹.

Des fonctions et des métiers porteurs, une dynamique propre aux métropoles

Pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre sur la période récente, il convient de distinguer dans l'évolution géographique de l'emploi ce qui a trait à des effets de structure purs et ce qui relève d'un effet supplémentaire, propre à la dynamique locale (graphique 1).

Les aires de plus de 500 000 habitants sont positionnées sur des métiers structurellement dynamiques en ce début de XXI^e siècle (graphique 2). En 2011, 85 % des ingénieurs de l'informatique, 75 % des professionnels de l'information et de la communication et 69 % du personnel d'études et de recherche y sont localisés¹⁰. Ces résultats font écho aux travaux montrant la localisation privilégiée des « fonctions de production abstraite » dans les métropoles (gestion, commerce-marketing, recherche)¹¹. De manière générale, les grandes aires urbaines accueillent davantage les métiers aux tâches non répétitives, comme les ingénieurs en informatique ou en recherche-développement (encadré 2). Toutefois, les douze métropoles de province retenues et l'aire de Paris ne présentent pas la

Graphique 1 – Évolution relative de l'emploi 2006-2011 : effet structurel et effet résiduel ou « local »



Note : seule l'évolution relative de l'emploi dans les communes multipolarisées n'est pas représentée. L'écart d'évolution de l'emploi entre chaque groupe de territoires et la moyenne nationale est décomposé en un effet structurel et un effet résiduel ou « local ». Les pourcentages en bas du graphique sont les parts arrondies dans l'emploi national en 2011, le reste de l'emploi (6 %) correspondant aux communes multipolarisées.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensement de population de 2006 et 2011

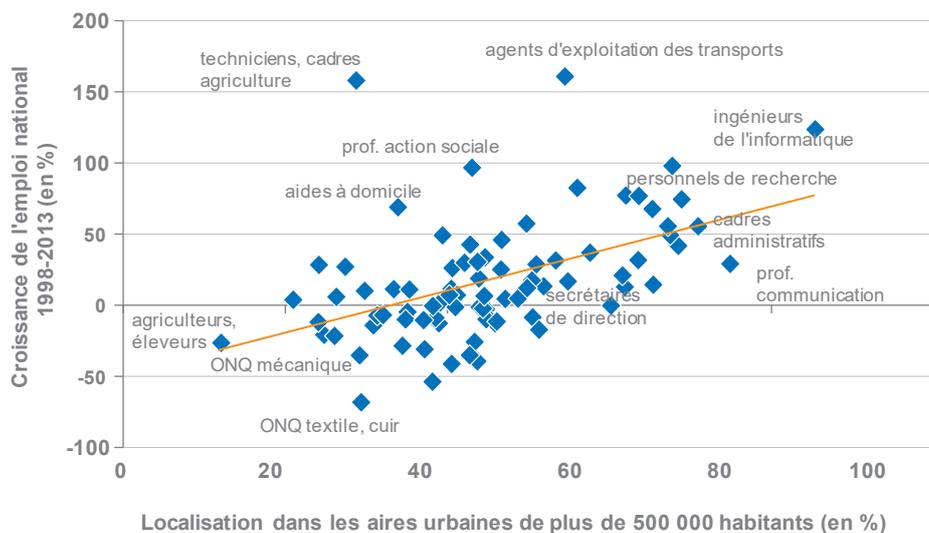
9. D'autres analyses corroborent ce diagnostic d'ensemble. Voir en particulier Roussez V., Bougard J. et Roumier B. (2015), « La concentration des métiers par zone d'emploi tend à se renforcer », *La France et ses territoires*, Insee Références, avril, p. 39-48, ainsi que Charnoz P. et Orand M. (2016), « Une concentration spatiale accrue des diplômés du supérieur en France entre 1991 et 2011 », *Emplois, chômage, revenus du travail*, Insee Références, juin, p. 61-71.

10. Floch J.-M. et Lainé F. (2013), « Les métiers et leurs territoires », *Insee Première*, n° 1478, décembre.

11. Larceneux A., Boucon B. et Caro P. (1998), « Les fonctions de production abstraite dans les capitales régionales », in *Données urbaines*, n° 2, sous la direction de Pumain D. et Mattéi M.-F. ; Van Puymbroeck C. et Reynard R. (2010), « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee Première*, n° 1278, février.



Graphique 2 – Localisation dans les métropoles et croissance nationale de l'emploi de 1998 à 2013



Note : le taux de croissance de l'emploi est calculé sur la base de l'emploi moyen 2012-2014 et de l'emploi moyen 1997-1999.

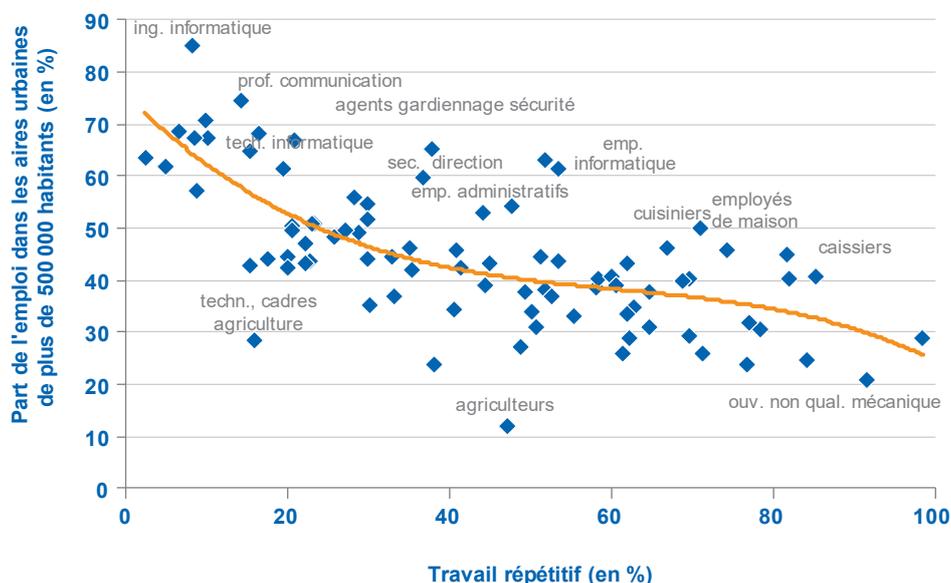
Source : France Stratégie, d'après Dares, Portraits statistiques des métiers, et Insee, enquête Emploi et recensement de population de 2011

ENCADRÉ 2 – LOCALISATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES MÉTIERS ET DIVISION SPATIALE DU TRAVAIL

La localisation actuelle des métiers est le produit à la fois de la concentration des activités économiques et de la localisation des grandes fonctions au sein de celles-ci (fonctions de commandement, conception, administration et marketing, production qualifiée, production peu qualifiée). Elle traduit une logique de division spatiale du travail, même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte (disponibilité de l'espace agricole et foncier, proximité de clientèle, axe de transports). Les métiers dont les tâches sont les moins répétitives, comme ceux d'informaticiens ou de recherche-développement, sont davantage localisés dans les grandes aires urbaines. En

revanche, les métiers plus marqués par des tâches répétitives sont davantage localisés hors de celles-ci. De façon générale, à niveau comparable de tâches répétitives, les métiers industriels sont davantage localisés hors des grandes aires urbaines, alors que les métiers de la gestion-administration ou de l'hôtellerie-restauration sont davantage localisés dans les grandes aires urbaines. Pour les fonctions tertiaires, cela peut être lié à la nécessité d'une proximité avec la clientèle (de particuliers ou d'entreprises) ou à une division fonctionnelle des tâches moins importantes entre différents établissements de l'entreprise.

Graphique 3 – Travail répétitif et localisation dans les métropoles



Note : les étiquettes correspondent aux familles professionnelles. La courbe orange est une courbe de tendance issue d'une régression non linéaire (régression polynomiale de degré 3).

Lecture : les ingénieurs informaticiens sont 8 % à déclarer faire des tâches répétitives et 85 % de l'ensemble de cette famille professionnelle travaillent dans des aires de plus de 500 000 habitants.

Source : Insee, recensement de population de 2011, et Dares, enquête Conditions de travail 2013

ENCADRÉ 3 – LES GRANDES MÉTROPOLIS NE FORMENT PAS UN ENSEMBLE HOMOGÈNE

Les douze métropoles régionales retenues ici¹² comptabilisent 5,5 millions d'emplois en 2011, soit l'équivalent de l'aire urbaine de Paris (5,7 millions). Elles présentent des tissus productifs dominants différents, donc des positionnements distincts dans le système productif national et l'économie internationale. De façon schématique, on peut identifier les spécialisations suivantes.

Toulouse et Grenoble accueillent d'importantes activités de recherche et des activités industrielles de haute technologie, avec des parts plus élevées d'ingénieurs, de personnel en recherche-développement ou de techniciens industriels. Toulouse se spécialise dans les emplois informatiques, Grenoble conserve une part d'emplois d'ouvriers industriels conforme à la moyenne nationale.

Lille, Nantes et Bordeaux sont davantage orientées vers des fonctions de gestion-administration ou d'informatique.

Strasbourg repose sur des fonctions industrielles qualifiées, des fonctions logistiques, commerciales ou de gestion-administration affirmées. Rennes présente une double orientation dans l'informatique et les fonctions commerciales, et conserve des emplois d'ouvriers industriels qualifiés.

Lyon cumule plusieurs spécialisations, dans les fonctions industrielles qualifiées et la R & D, dans l'informatique, le transport logistique, les fonctions commerciales (commerce inter-entreprises important¹³) et la gestion-administration.

Aix-Marseille, Nice et Montpellier sont tournées vers l'économie résidentielle, avec une surreprésentation des professions intermédiaires et des cadres liée à l'économie résidentielle pour Montpellier et Aix-Marseille, et une forte présence des employés peu qualifiés ou des ouvriers et employés qualifiés liée à la sphère résidentielle pour Nice. Ces trois métropoles sont également marquées par une surreprésentation des ingénieurs de l'industrie, des personnels de la recherche-développement ou des informaticiens.

La métropole de Rouen est davantage spécialisée dans les activités industrielles de qualification moyenne ou les activités de logistique¹⁴.

De son côté, l'aire urbaine de Paris affirme une très forte spécificité dans les métiers de la communication et de l'art et les cadres administratifs. Les techniciens et ingénieurs de l'informatique sont également fortement présents. En revanche, les métiers du bâtiment et les métiers d'ouvriers industriels sont nettement sous-représentés.

Tableau 3 – Spécialisation des grandes métropoles régionales selon les groupes de métiers

Groupes de métiers	Toulouse	Grenoble	Lille	Nantes	Bordeaux	Rennes	Strasbourg	Lyon	Montpellier	Marseille-Aix	Nice	Rouen	Paris
Ingénieurs industrie et personnel R&D	2,57	2,62	0,91	1,04	1,12	1,07	1,15	1,43	1,46	1,23	1,04	0,71	1,58
Techniciens et ingénieurs informatique	2,14	1,87	1,57	1,88	1,19	1,82	1,11	1,41	1,30	0,90	1,45	0,64	2,08
Techniciens industriels	1,37	1,47	0,89	1,09	0,98	0,93	1,11	1,35	0,84	1,20	0,80	1,22	0,88
Professions intermédiaires et cadres commerciaux	1,20	1,02	1,24	1,32	1,24	1,13	1,17	1,40	1,13	1,07	1,13	0,93	1,35
Cadres administratifs	1,06	1,08	1,19	1,08	1,06	1,09	1,07	1,14	1,17	1,11	0,96	0,91	1,76
Professions intermédiaires administratives	1,06	1,04	1,35	1,32	1,15	1,08	1,19	1,24	1,13	1,13	0,99	1,13	1,34
Employés administratifs	0,91	0,94	1,28	1,12	1,07	1,01	1,12	1,11	1,00	1,09	1,07	1,08	1,05
Métiers de la communication et art	1,07	0,94	1,06	0,99	0,91	1,05	1,01	1,00	1,29	0,94	0,99	0,66	2,12
Professions intermédiaires et cadres sphère résidentielle	1,02	1,05	1,08	0,99	1,05	1,03	0,97	0,92	1,24	1,13	1,03	1,07	0,89
Employés et ouvriers sphère résidentielle	0,85	0,84	0,88	0,85	0,98	0,85	0,99	0,88	0,93	1,00	1,23	0,92	0,87
Employés peu qualifiés	0,87	0,88	0,92	0,90	0,94	0,89	0,90	0,86	0,93	0,95	1,13	1,07	0,91
Ouvriers qualifiés industriels	0,78	1,00	0,79	0,88	0,81	1,01	1,06	0,89	0,55	0,74	0,58	1,07	0,56
Ouvriers non qualifiés industriels	0,51	0,91	0,70	0,74	0,58	0,96	1,06	0,91	0,36	0,53	0,40	1,00	0,39
Métiers du transport et de la logistique	0,88	0,71	1,12	1,00	0,96	1,04	1,07	1,11	0,73	0,99	0,83	1,13	0,98
Métiers du bâtiment et des travaux publics	1,01	0,95	0,82	0,98	1,01	0,97	0,87	0,93	1,06	0,95	1,09	1,05	0,75
Métiers agricoles	0,43	0,34	0,31	0,78	0,84	0,92	0,49	0,45	0,57	0,38	0,51	0,48	0,22

Note : les groupes de métiers rassemblent des familles professionnelles.

Lecture : l'indice de spécialisation sur un territoire est le rapport entre la part d'un groupe de métiers dans l'emploi total du territoire et cette même part au niveau national. Un indice supérieur à 1 indique une spécialisation plus forte que l'ensemble de la France ; au contraire, un indice inférieur à 1 reflète une sous-représentation. Les indices orangés sont supérieurs à 1,1 et correspondent à une surreprésentation forte.

Source : France Stratégie, d'après Insee, recensement de population 2011

12. L'Insee en retient onze, nous avons ajouté Rouen. Voir Brutel C. (2011), « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1333, janvier.

13. Brutel C. (2011), *op. cit.*

14. Rouen est ainsi qualifiée de « ville de production concrète » qui se distingue des « villes de production immatérielle » comme Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Lille ; voir Halbert L. (2004), « La spécialisation économique des villes françaises », Datar, juin.



même spécialisation économique, donc la même spécialisation en termes de fonctions et métiers (encadré 3).

Au-delà de cet effet de structure, qui favorise leur croissance par rapport à celle des autres territoires, les grandes aires urbaines de province bénéficient en ce début de XXI^e siècle d'un supplément de dynamisme. En moyenne, à métier donné, la croissance de l'emploi y est supérieure à la moyenne nationale : c'est l'effet de dynamique locale à proprement parler. Il joue particulièrement pour expliquer la croissance plus rapide du nombre de cadres dans ces métropoles (même pour les cadres administratifs de la fonction publique). Mais il se vérifie également pour les métiers industriels qui résistent mieux en général, notamment les métiers de la mécanique : la concurrence internationale et le progrès technique ont sans doute affecté tout particulièrement l'emploi industriel situé hors des métropoles. Pour les métiers répondant aux besoins locaux de la population, la croissance est également plus forte dans les métropoles de province (ouvriers du second œuvre du bâtiment, métiers de l'hôtellerie-restauration, professionnels de la santé et de l'action sociale, assistants maternels, aides à domicile).

La taille de ces métropoles ne garantit pas cependant un emploi dynamique, de même qu'une forte densité d'acteurs sur un territoire ne garantit ni leur coopération ni une croissance économique soutenue. Sur la période 1999-2013, les aires de Toulouse, Montpellier, Nantes, Rennes, Bordeaux et Lyon ont créé de nombreux emplois mais l'aire de Rouen en a perdu, tandis que Lille, Strasbourg, voire Grenoble et Nice récemment, sont à la traîne. Enfin Aix-Marseille a suivi une trajectoire médiane. Une telle diversité peut s'expliquer par de nombreux facteurs : la spécialisation initiale des territoires, la concurrence avec d'autres métropoles proches, la présence de clusters et de pôles de compétences, l'insertion dans des systèmes fondés à la fois sur l'économie productive et l'économie résidentielle, les structures de gouvernance locale et le « climat des affaires » qui en résulte (dynamisme entrepreneurial, coopération entre les acteurs économiques).

Complémentarité entre les centres des métropoles et les couronnes périurbaines

Le dynamisme spécifique des métropoles trouve d'abord son origine dans les effets d'agglomération. La demande de biens et de services – de la part des ménages comme des entreprises clientes – est suffisamment large pour permettre

une logique économique de différenciation de produits. À ces effets favorables liés à la demande se combinent ceux liés à l'offre, en premier lieu la diffusion de l'innovation au sein de clusters ou entre secteurs. C'est encore plus vrai dans un modèle « post-fordiste » de développement économique, où les innovations de produits, les innovations organisationnelles, la flexibilité des organisations productives et la circulation des personnes dans des marchés du travail professionnels jouent un rôle important¹⁵.

Mais le dynamisme des métropoles s'explique aussi par le fait que les aires urbaines, notamment les plus grandes, ne forment pas un espace homogène. Les centres – ou pôles urbains – concentrent les emplois stratégiques mais les couronnes périurbaines sont plus dynamiques en termes de croissance de la population et de l'emploi¹⁶. Elles sont davantage agricoles et comptent des emplois ouvriers (BTP, ouvriers industriels ou du transport et de la logistique) ou encore des métiers de services aux particuliers. Tout en profitant des effets de proximité du pôle urbain, les activités logistiques et industrielles trouvent dans l'espace périurbain un cadre propice à leur développement : les terrains sont disponibles, le foncier moins cher, il y a moins de congestion urbaine et de contraintes liées à la proximité des lieux de résidence¹⁷.

La couronne périurbaine de Paris détonne cependant, avec une dynamique de l'emploi beaucoup moins favorable ces dernières années que dans les métropoles de province. L'emploi dans les métiers industriels baisse beaucoup et la couronne bénéficie peu de l'essor de la manutention, par exemple. La faiblesse des niveaux de qualification et la présence de grands établissements industriels fragiles¹⁸ expliquent cette contre-performance parisienne.

Le décrochage récent des villes petites et moyennes

Les villes petites et moyennes – soit les aires de moins de 100 000 habitants dont le pôle urbain compte plus de 10 000 emplois, plus les moyennes et petites aires – sont à la traîne par rapport aux métropoles (carte 2). Elles sont en effet positionnées sur des métiers qui perdent des emplois au plan national ou sont peu dynamiques : ce sont les métiers d'ouvriers, certains métiers d'employés et les agriculteurs. À cet effet de structure s'ajoutent des dynamiques propres, notamment des effets résiduels négatifs pour les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et les aires moyennes. Le nombre de cadres âgés de 25 à 54 ans

15. Voir par exemple Leborgne D. et Lipietz A. (1988), « L'après-fordisme et son espace », *Les Temps modernes*, n° 501, avril, et Veltz P. (1990), « Nouveaux modèles d'organisation de la production et tendances de l'économie territoriale », in Benko G. B. (éd.), *La dynamique spatiale de l'espace européen*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace européen, p. 53-69.

16. CGET (2016), « Emploi et territoires », Synthèse du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires, décembre.

17. Les aires urbaines sont également hétérogènes en matière de caractéristiques sociales ou de revenus de la population résidente. Voir Floch J.-M. (2014), « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », *France, Portrait social*, Insee.

18. Voir par exemple Lainé F. (2009), « Seine-et-Marne, Sud Essonne, Seine-Aval et nord de la région : des territoires fragilisés face aux mutations économiques », *Focale*, n° 9, Oref Île-de-France, septembre.

y a moins augmenté et les effectifs ouvriers y ont plus baissé qu'au niveau national depuis la fin des années 1990. Cette tendance tranche avec les années 1980 et 1990, où l'industrie avait mieux résisté dans les espaces peu denses.

Au-delà des transformations de long terme des économies occidentales (économie de la connaissance, tertiarisation), la désindustrialisation prononcée de la France et l'érosion du système productif¹⁹ ont pesé fortement sur ces petites villes.

Les communes isolées suivent une dynamique différente. Les métiers agricoles et d'ouvriers y étant surreprésentés, elles sont touchées par la diminution des effectifs dans ces catégories : c'est l'effet structurel négatif. L'effet local est cependant positif, les métiers industriels résistant mieux dans ces communes et les professions de santé, les professionnels des arts et spectacles et les informaticiens s'y développant davantage (même si l'implantation reste marginale pour ces deux derniers métiers).

Au-delà de ces tendances globales, les dynamiques des villes moyennes ou des communes isolées varient selon

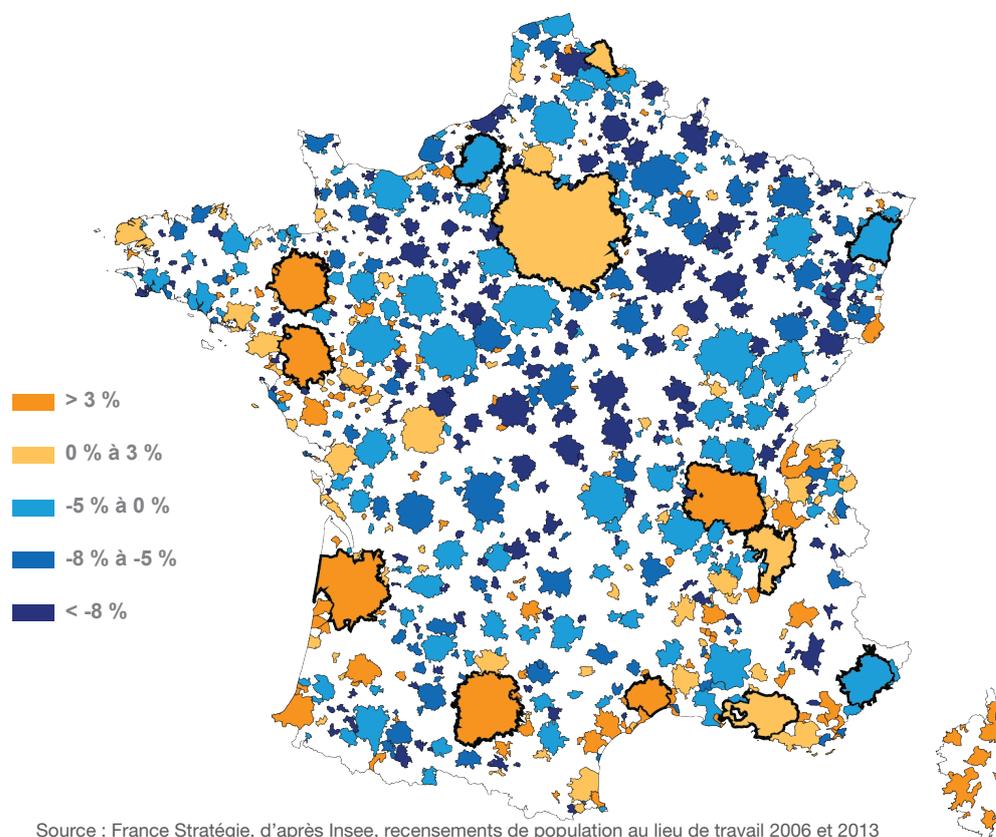
les régions, attestant l'existence d'un effet « macro-régional » (encadré 4).

MÉTROPOLES ET PÉRIPHÉRIES : QUELS EFFETS D'ENTRAÎNEMENT ?

La métropolisation des emplois et la fragilité des territoires non métropolitains soulèvent la question de la complémentarité entre les grandes aires urbaines et leur périphérie. La croissance des métropoles se diffuse-t-elle vers le tissu économique environnant²⁰ ? Le territoire voisin profite-t-il du dynamisme de la métropole ou voit-il au contraire son développement freiné ? Les réponses à ces questions ne font pas consensus.

Les territoires entourant les métropoles de province ont un poids important : 3 millions d'emplois se trouvent dans une première couronne périphérique allant de la métropole au rayon des 60 km et encore 2,9 millions dans une couronne élargie comprise entre 60 km et 90 km. Pour comparaison, les douze métropoles de province comptent 5,5 millions d'emplois, dont une très grande majorité dans les pôles urbains, le périurbain ne représentant que 15 %

Carte 2 – Évolution de l'emploi des 25-54 ans entre 2006 et 2013, par aire urbaine



19. Voir par exemple Aglietta M. et Ragot X. (2015), « Érosion du tissu productif en France : causes et remèdes », *Document de travail*, n° 2015-04, OFCE, février.
20. Lajudie B. (2014), *op. cit.*



des emplois. Au total, les couronnes périphériques, qui se situent au-delà du périurbain, accueillent quant à elles près d'un quart de l'emploi en France et constituent donc un enjeu important en termes d'aménagement du territoire et de développement économique. Elles sont plus agricoles et plus industrielles que dans l'ensemble de la France, et les métiers du BTP y sont également surreprésentés. Tous les métiers liés aux fonctions résidentielles y sont bien représentés (commerce de détail, fonction publique, social et santé).

Or les territoires dans la périphérie des métropoles apparaissent nettement moins dynamiques, en matière d'emplois, que les couronnes périurbaines (graphique 5). Ils restent souvent à la traîne par rapport aux pôles urbains, particulièrement depuis le début du siècle. Ils sont pourtant un peu mieux lotis que le reste du territoire. Au vu de ce constat mitigé, il est difficile, à première vue, de savoir si les métropoles jouent ou non un rôle d'entraînement.

À l'examen, les dynamiques se révèlent hétérogènes. D'une part, les pourtours les plus industriels sont touchés par la tendance générale à la baisse du nombre d'emplois industriels. D'autre part, l'« effet local », qui mesure la différence entre la dynamique locale et la dynamique nationale à métier donné, est inégal. Les pourtours des métropoles de Nantes, Rennes et Montpellier bénéficient d'un « effet local » positif, tandis que ceux de Lille et Rouen accusent des pertes d'emplois. Pour Toulouse et Bordeaux, seul le territoire situé dans un rayon de 60 km est plus dynamique sur la période 2006-2011. La métropole lyonnaise et son pourtour ont une configuration atypique : alors que la métropole bénéficie d'un emploi dynamique, les territoires situés à moins de 60 km du centre sont à la traîne, cet effet s'expliquant largement par des pertes d'emploi dans l'aire de Saint-Étienne. Enfin, alors que le pôle de Strasbourg est à la traîne sur cette période, la périphérie à moins de 60 km bénéficie d'un emploi dynamique si on neutralise les effets de structure.

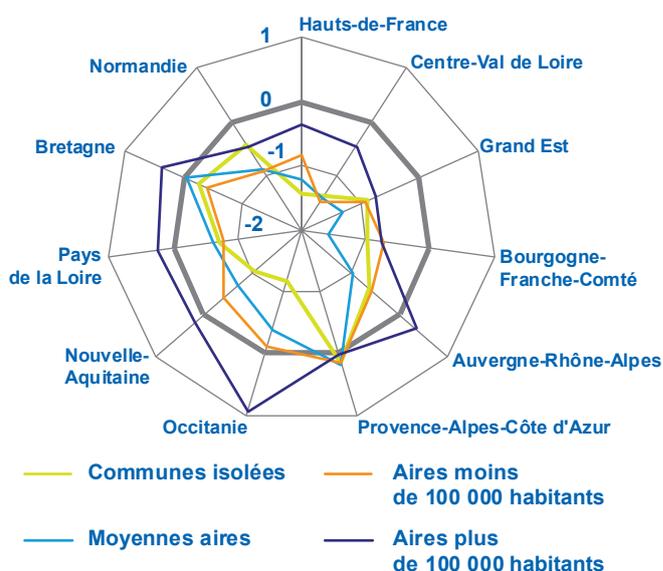
Au final, la question des effets d'entraînement des métropoles mérite des travaux d'investigation supplémentaires. Comment évaluer le fait que les dynamiques d'emploi dans les territoires périphériques sont bien liées à des effets d'entraînement ? À quelle condition ces effets se mettent-ils en place ? Cette dynamique favorable se fait-elle selon une logique *réticulaire*, par cercles concentriques, ou selon une logique *radiale*, en suivant certains axes privilégiés de développement ?

ENCADRÉ 4 – LE POIDS DES DYNAMIQUES MACRO-RÉGIONALES

Les évolutions récentes de l'emploi sur les territoires ne se résument pas à une opposition entre des grandes métropoles dynamiques et un espace périphérique de moyennes et petites villes en déshérence. Les territoires non métropolitains suivent des trajectoires diverses en fonction du poids de l'économie résidentielle, des spécialisations productives, de la proximité d'espaces urbains, de la présence de clusters ou encore de l'influence de grandes entreprises implantées²¹.

Il existe ainsi des tendances macro-régionales²². Les aires de moins de 100 000 habitants et les moyennes aires sont plus dynamiques sur la période 2006-2013 en Bretagne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tirant parti sans doute de l'économie résidentielle ou d'un tissu productif plus résistant. Pour cette dernière région, il en est de même des communes isolées. Au contraire, les mêmes espaces sont à la traîne dans le Centre-Val de Loire, les Hauts-de-France et le Grand Est, qui sont plus affectés par la désindustrialisation tout en ayant une attractivité résidentielle moindre. Enfin, les disparités de croissance de l'emploi dans la région Occitanie semblent marquées.

Graphique 4 – Les effets macro-régionaux. Évolutions moyennes annuelles de l'emploi des 25-54 ans entre 2006 et 2013 (en pourcentage)



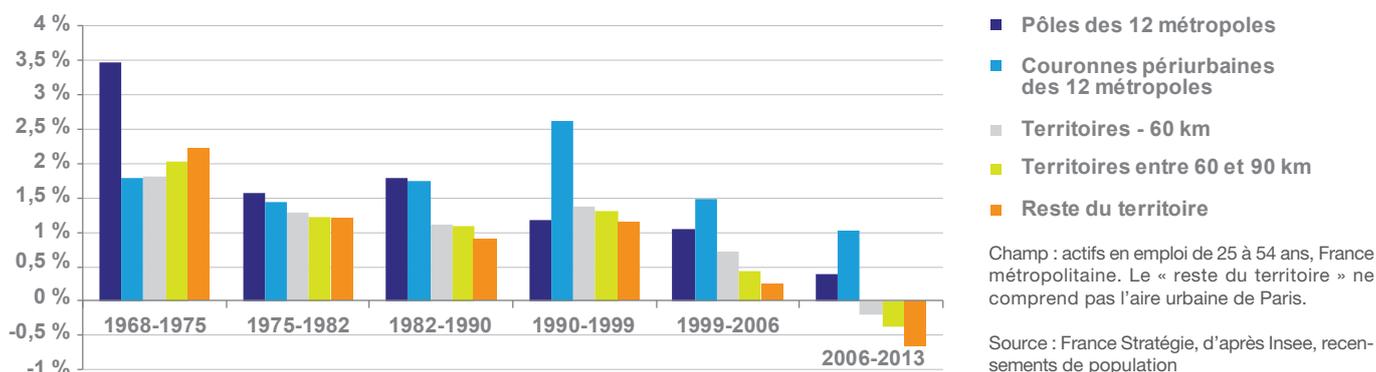
Lecture : dans la région Occitanie, l'évolution annuelle moyenne de l'emploi des 25-54 ans entre 2006 et 2013 est de presque 1 % dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants.

Source : Insee, recensements de population au lieu de travail de 2006 et 2013

21. Voir par exemple Bouba-Olga O. et Grossetti M. (2015), « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », *Revue de l'OFCE*, n° 143, p. 117-144, et Carré D. et Levratto D. (2013), *op. cit.*

22. Voir également Dherbécourt C. et Le Hir B. (2016), « Dynamiques et inégalités territoriales », *note Enjeux 2017/2027*, France Stratégie, juillet.

Graphique 5 – Croissance annuelle de l'emploi des 25-54 ans, dans et autour des 12 métropoles de province



LA MÉTROPOLISATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEVRAIT SE POURSUIVRE

L'exercice national de prospective *Les métiers en 2022* peut être mobilisé pour mieux comprendre les évolutions possibles de l'emploi au niveau territorial²³.

Les métiers fragiles sont plus souvent hors des grandes aires urbaines

La localisation des métiers dits fragiles – pour lesquels on anticipe des pertes d'emplois d'ici 2022 – nourrit utilement l'analyse prospective, car elle permet d'anticiper des effets de structure sur les dynamiques territoriales. Au niveau local, une présence importante de métiers en perte de vitesse sera source de diminutions d'emplois et de reconversions professionnelles imposées par les mutations économiques.

Les métiers fragiles²⁴ sont fortement présents dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants et hors des aires urbaines (graphique 6). Les métiers agricoles et d'ouvriers industriels sont les plus concernés (ouvriers de la mécanique, du textile et du cuir, ouvriers de process, etc.), ainsi

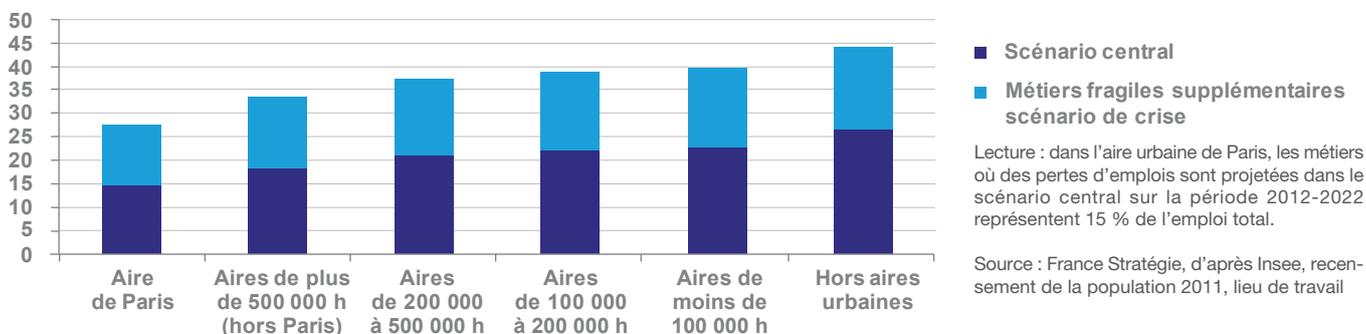
que les caissiers. Le risque qui pèse sur ces territoires est d'autant plus élevé que les personnes exerçant ces métiers fragiles ont une mobilité géographique généralement faible²⁵. Ces métiers sont plus implantés dans le Bassin parisien hors Île-de-France, le nord, une partie de l'est et du centre de la France ainsi que dans les territoires agro-industriels de l'ouest.

Toutefois, la dynamique locale peut venir contrecarrer ces effets de structure, selon l'organisation des entreprises (présence ou non de clusters), les tendances démographiques, les politiques publiques menées, etc. Les éléments prospectifs avancés ici mériteraient donc d'être affinés par des diagnostics identifiant les facteurs de risque au niveau local.

Les métiers à fort potentiel sont plus souvent présents dans les métropoles

Symétriquement, les métiers à fort potentiel de créations d'emplois d'ici 2022 – avec un taux de création supérieur à la moyenne nationale dans le scénario central²⁶ – sont sous-représentés hors des aires urbaines et dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants, et surreprésentés dans les métropoles (graphique 7).

Graphique 6 – Part des métiers « fragiles » dans l'emploi (en pourcentage)



23. France Stratégie et Dares (2015), *op. cit.*

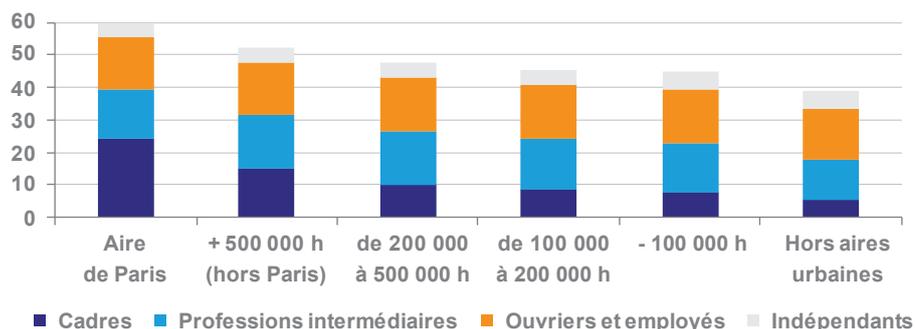
24. On considère ici les métiers affectés par au moins 2 000 pertes d'emplois entre 2012 et 2022 dans le rapport de France Stratégie et de la Dares (2015), *Les métiers en 2022*. Il s'agit essentiellement des métiers agricoles, des ouvriers industriels, des secrétaires et employés de la banque-assurance ou des employés ou professions intermédiaires administratives de la fonction publique dans le scénario central. S'y ajoutent dans le scénario de crise d'autres employés administratifs, des ouvriers non qualifiés de la manutention ou du bâtiment, les conducteurs de véhicule et les caissiers.

25. France Stratégie et Dares (2015), *op. cit.*

26. L'exercice n'est réalisé ici que sur le scénario central. La liste des métiers ayant un taux de création d'emplois supérieur à la moyenne varie peu entre les deux scénarios. Il s'agit essentiellement de métiers de cadres, de soins aux personnes, de métiers du commerce et de l'hôtellerie-restauration.



Graphique 7 – Les métiers à fort potentiel de créations d’emplois (en pourcentage)



Note : sont retenus les métiers pour lesquels le taux de création d’emplois entre 2012 et 2022 est supérieur à la moyenne générale dans le scénario central.

Lecture : dans l’aire urbaine de Paris, les métiers à fort potentiel de créations d’emplois représentent 60 % de l’emploi total. Dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, ils représentent 45 % de l’emploi total.

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d’après Insee, recensement de population au lieu de travail de 2011 ; France Stratégie et Dares (2015), *Les métiers en 2022*

CONCLUSION

La prospective des métiers indique que le mouvement de métropolisation à l’œuvre en France depuis le début du XXI^e siècle devrait se poursuivre. En raison des effets de structure, les grandes aires urbaines pourraient capter l’essentiel des créations d’emplois. L’enjeu est de savoir si cette dynamique des métropoles est susceptible d’irriguer les territoires avoisinants, dans un mouvement de rayonnement et d’entraînement²⁷.

Dans un contexte d’élévation tendancielle des niveaux de qualification, une question centrale est la capacité de notre système productif à maintenir, voire à développer des emplois qualifiés hors des métropoles (professions intermédiaires, cadres). Peut-on par exemple envisager une diffusion des emplois de la gestion-administration hors de ces grandes aires urbaines ? De même, alors que les fonctions support dans les services (maintenance informatique, centre d’appels, etc.) restent très concentrées dans les zones servicielles urbaines, également intenses en services cognitifs (recherche fondamentale, enseignement supérieur, conseil en entreprise, publicité, marketing, etc.)²⁸, peut-on imaginer une forme de découplage géographique de certains grands types de métiers de services ? Au-delà de cette logique par blocs de métiers, l’avènement du numérique est-il susceptible de bousculer massivement l’organisation du travail dans l’entreprise au point de favoriser à grande échelle le travail à distance ?

Mots clés : emploi, métiers, territoire, aire urbaine, métropole, concentration

27. Lajudie B. (2014), *op. cit.*

28. Mouhoud E. M., Dupuch S., Jennequin H. et Miotti G. (2013), *La dimension territoriale des délocalisations et relocalisation d’activités en France*, Étude pour la DGCIS et la DATAR.

DERNIÈRES PUBLICATIONS À CONSULTER

www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)

Directeur de la publication :

Michel Yahiel,

commissaire général

Directeur de la rédaction :

Fabrice Lengart,

commissaire général adjoint

Secrétaires de rédaction :

Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup

Impression :

France Stratégie

Dépôt légal :

Février 2017 - N° ISSN 1760-5733

Contact presse :

Jean-Michel Roullé,

directeur du service

Édition-Communication-Événements

01 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie, laboratoire d'idées public, a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.